

**COMPTE-RENDU DE SEANCE**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT**

**-Réunion du 10 septembre 2009-**

Étaient présents : Mme Françoise Maupin, M. Gilbert Desmorieux, adjoints, Mmes Catherine Mortelecque, Murielle Boucher, MM. Jacques Brouwet, Ludovic Barnay.

Absents : M. Pascal Gibert

Excusés : MM. Sylvain Labille, Bernard Santiana, Frédéric Jacquelin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- de fixer pour 2009 la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de France Télécom à 576.07 €.
- suite à la signature du contrat forêt entre la commune et le Parc Naturel Régional du Morvan, d'autoriser le Maire à demander toutes subventions inhérentes à ce contrat forêt auprès des collectivités ad hoc.
- suite à la réalisation de l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement sur la commune, d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, pour la prise en charge partielle des coûts d'enquête.
- d'approuver les modifications apportées à l'article 7 « compétences » des statuts de la Communauté de Communes de l'Autunois ainsi que le projet de statuts présenté.
- d'approuver le nouveau tableau de voiries communales d'intérêt communautaire.
- de fixer la participation concernant les frais de fonctionnement par élève à 200€.
- de solliciter le classement du plan d'eau communale en pisciculture d'eau douce à valorisation touristique, prévu à l'article L431-6 et R214-1 rubrique 3.2.7.0 du code de l'environnement.
- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définis aux articles L332-11-1 et L332-11-2 du code de l'urbanisme.
- de participer à la création de l'Agence Technique Départementale et d'y adhérer, de désigner Monsieur le Maire en tant que représentant et d'approuver le versement à compter de 2010 d'une contribution dont le montant sera fixé ultérieurement.
- de créer le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, suite à l'obtention de l'examen professionnel correspondant par Mme Charlot, et de fixer le taux de promotion à 100%.
- suite au départ de la famille Beaufrère, de conserver sa caution eu égard à l'état des lieux réalisé le 04/09/09 ;
- d'autoriser le Maire à effectuer tous les travaux de rénovation nécessaires ;
- de réassurer le logement et à reprendre les compteurs d'eau et d'électricité au nom de la commune.
- de solliciter les subventions inhérentes au titre des amendes de police auprès du Conseil Général.
- de faire réaliser les travaux d'élargissement de la VC12, en empiétant sur la parcelle A 474 appartenant à M. Rougier-Brierre et charge le Maire d'établir l'acte administratif correspondant.
- d'annuler et de remplacer la délibération en date du 22 octobre 2008 concernant la vente à M. Dany Delmas afin de modifier le numéro de parcelle soit B582.

*L' ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Le Maire,*